

Loi n° 78-2022 du 30 décembre 2022
autorisant la ratification de l'accord de financement additionnel du projet de riposte d'urgence à la Covid-19 « PRUC-Crédit IDA 7194-CG » signé le 20 septembre 2022 entre la République du Congo et l'association internationale de développement

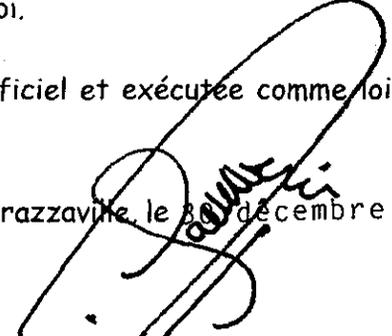
L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE ;

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de financement additionnel du projet de riposte d'urgence à la Covid-19 « PRUC-Crédit IDA 7194-CG » signé le 20 septembre 2022 entre la République du Congo et l'association internationale de développement, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 30 décembre 2022

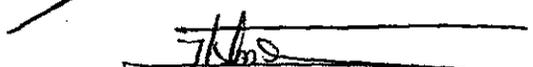

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

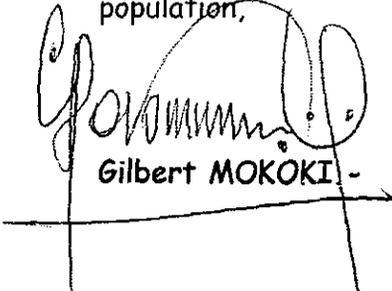
Le Premier ministre,
chef du Gouvernement,


Anatole Collinet MAKOSSO.-

Le ministre de l'économie et des
finances


Jean-Baptiste ONDAYE.-

Le ministre de la santé et de la
population,


Gilbert MOKOKI.-